

**ATELIER DE CONCERTATION DES
COMMISSIONS FONCIERES AU NIGER
SYNTHESE DES TRAVAUX**

Zinder du 17 au 21 avril 2000

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>ALLOCUTION D'OUVERTURE</u>	4
<u>METHODOLOGIE</u>	5
Etape préparatoire	5
Etape-atelier	5
Etape post-atelier	6
<u>DEROULEMENT DE L'ATELIER</u>	7
L'introduction du CNCR sur la problématique foncière au Niger	7
<i>La problématique foncière au Niger</i>	7
<i>L'avancement dans l'élaboration des textes complémentaires</i>	8
Les activités des COFOs	9
<i>Les activités des COFOs</i>	9
<i>La délivrance des titres fonciers, certificats et attestations</i>	9
<i>La vulgarisation des textes</i>	11
<i>La surveillance des ressources naturelles et l'élaboration des monographies d'arrondissement</i>	11
<i>Propositions de solution</i>	12
La composition des COFOs	13
<i>La composition actuelle des COFOs</i>	13
<i>La non exhaustivité de la composition des COFOs</i>	13
<i>La mauvaise organisation interne des COFOs</i>	14
<i>Les contraintes liées à chaque type de membre</i>	14
<i>Propositions d'amélioration de la composition des COFOs</i>	15
Les commissions foncières de base	16
<i>Les commissions foncières de base de Mirriah</i>	16
<i>Les commissions de base de Madaoua</i>	16
Attributions et fonctionnement des commissions foncières	17
<i>Analyse des rôles des acteurs</i>	17
<i>La matrice des relations entre acteurs</i>	19
<i>Propositions d'amélioration</i>	19

Le Financement des Commissions Foncières	22
<i>Les sources de financement et les difficultés respectives liées</i>	22
<i>Propositions d'amélioration</i>	23
Leçons tirées et perspectives d'utilisation des résultats de l'atelier par les COFOs	23
<i>La synthèse des leçons tirées</i>	23
<i>Les perspectives</i>	24
<u>ANNEXES</u>	25
I. Allocution de clôture	
II. Communiqué final de l'Atelier	
III. Appréciation des participants	
IV. Liste de participants	
V. Groupes de travail 1 + 2	
VI. Synthèse des canavas des COFOs	
VII. Ordre de jour	
VIII. Les recommandations	

INTRODUCTION

Les interventions allant dans le sens de l'atténuation et la gestion des conflits fonciers font partie des domaines bénéficiant de l'appui de la Coopération Danoise dans les Régions de Diffa et Zinder.

Les commissions foncières (COFO) forment le dispositif opérationnel des institutions chargées de l'application de la loi sur les principes d'orientation du code rural. A cet effet, leurs attributions sont basées sur des actions de prévention des conflits fonciers.

Depuis 1994, année de l'installation des premières commissions foncières au Niger, il n'y a pas eu de rencontre formelle où toutes se retrouvent pour discuter des problèmes qui les rongent. De ce fait, il y a un manque crucial de données sur le fonctionnement de ces COFO, pour permettre toute prise de décision en matière de gestion du foncier.

C'est pour contribuer à combler ce vide que la coopération Danoise, suite à la demande de la COFO de Mirriah et du Secrétariat permanent du CNCR¹, a bien voulu financer une rencontre où toutes les COFO du pays se retrouvent pour débattre de leurs problèmes.

L'atelier a pour objectif principal de conduire les acteurs à définir des stratégies efficaces et cohérentes pouvant permettre un meilleur fonctionnement des COFO. Mais de façon spécifique, la rencontre visait les objectifs suivants :

- le partage et la valorisation des expériences,
- l'auto-analyse du système actuel du fonctionnement des COFO,
- la définition des stratégies efficaces de planification,
- influencer sur les opinions des structures et institutions intervenant dans le domaine du foncier.

Durant les cinq jours de discussions, plusieurs enseignements ont été tirés. Le présent rapport, qui a pour ambition d'exposer la substance des discussions et l'esprit dans lequel les travaux se sont déroulés, comporte les parties ci-après :

- un exposé sur la méthodologie adoptée pour assurer l'atteinte des objectifs d'atelier,
- une description détaillée des débats et conclusions retenues et ce par thématique préalablement identifiée grâce aux rapports de présentation des différentes expériences.

¹ Comité National du Code Rural

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Le préfet de Zinder, son Excellence M. Alio Farka a annoncé le discours d'ouverture des travaux de l'atelier ci-dessous :

- Monsieur le Sous Préfet de Mirriah
- Madame la Représentante de la Coopération Danoise à Zinder
- Monsieur le Secrétaire Permanent du Code Rural à Niamey
- Honorable représentant du Sultan du Damagaram
- Chers participants,

Nous voilà ce jour 17 avril 2000 réunis par la grâce d'Allah pour procéder à l'ouverture officielle des travaux de l'atelier sur l'analyse et la pérennisation des interventions des Commissions Foncières au Niger.

Chers participants, comme vous le savez, la problématique foncière au Niger est un sujet préoccupant et de grande actualité. Parmi les solutions proposées, figure en bonne place l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du Code Rural dont les commissions foncières en sont les structures opérationnelles. Malheureusement, de l'adoption des grandes orientations du Code Rural en 1993 à la date d'aujourd'hui, seules quelques 11 Commissions Foncières ont pu être installées sur l'ensemble du pays, dont certaines ne sont pas encore fonctionnelles.

Les difficultés de fonctionnement de la plupart de ces Commissions Foncières ; le souci d'échange d'expérience et d'harmonisation des interventions sont à l'origine de l'organisation de cet atelier. Ainsi, 5 jours durant, vous aurez à faire une sorte d'auto-évaluation de vos actions et dégager des propositions qui permettraient un bon fonctionnement de vos structures, afin d'accomplir la mission pour laquelle elles ont été mises en place.

Faut-il le rappeler, le Gouvernement de la 5^{ème} République fait du développement rural son cheval de combat. Or ce combat ne saurait être gagné tant que la quiétude sociale n'aura pas été maîtrisée au niveau du monde rural, notamment en ce qui concerne les conflits fonciers. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Gouvernement a organisé le récent Forum sur les conflits fonciers du 10 au 11 avril 2000 à Niamey, dont on espère une mise en application rapide des recommandations.

Chers participants, je ne saurais terminer cette intervention sans remercier très sincèrement tous les bailleurs de fonds qui ont appuyé la mise en place des Commissions Foncières au Niger et particulièrement le Gouvernement du Royaume de Danemark qui a bien voulu financer les travaux du présent atelier à travers sa représentante à Zinder M^{me} Ingrid POULSEN.

Tout en vous souhaitant plein succès, je déclare ouverts les travaux de l'atelier sur l'analyse et la pérennisation des interventions des Commissions Foncières au Niger.

Je vous remercie.

1. METHODOLOGIE

Pour maximiser les chances de réussite de l'atelier, une démarche comportant trois (3) étapes a été retenue. Il s'agit de : la phase préparatoire, l'étape d'atelier et la période post-atelier.

Etape préparatoire

Elle a été animée conjointement par la COFO de Mirriah (hôte officiel) la Cellule de Coordination Danoise à Zinder (structure organisatrice) et l'ONG SOS Sahel Grande Bretagne (consultant). Les activités qui ont caractérisé cette étape sont :

- planification/ élaboration des objectifs et méthodologie,
- l'élaboration d'un canevas de rédaction des rapports de présentation des expériences des COFO,
- la rédaction des termes de références pour la présentation des facilitateurs,
- la centralisation et la compilation des informations provenant des différentes COFO. Suite à cela, les expériences particulières de Madaoua et Mirriah ont été retenues pour faire l'objet de communications lors de l'atelier, ainsi l'identification des différents thèmes,
- la réunion ayant regroupé le comité de réflexion et les facilitateurs afin d'arrêter la démarche conceptuelle et pédagogique à utiliser lors de l'atelier.

Etape- atelier

Deux soucis principaux ont retenu l'attention des organisateurs de l'atelier : comment créer un cadre favorable pour une participation effective de tous aux débats et la garantie de mener les travaux conformément aux objectifs fixés pour l'atelier.

Par rapport au premier souci, les travaux ont été menés en groupe pour les analyses et débats, et en plénière pour l'introduction des thèmes et la synthèse des résultats de réflexion des groupes. Aussi, pour mieux permettre aux participants de poursuivre les discussions en dehors des salles, un seul lieu d'hébergement a été retenu et les déjeuners ont été collectifs pendant les cinq jours des travaux. A noter également le jeu d'introduction des participants qui a permis véritablement de créer une ambiance détendue entre eux dès le premier jour.

Une facilitation assurée par deux personnes a permis de cadrer les débats conformément à l'esprit de l'atelier, mais aussi de relancer les réflexions tout en garantissant une bonne gestion du temps. Que ça soit en groupe ou en plénière, la flexibilité dans la démarche et l'anonymat requis pour traiter des aspects sensibles ont guidé les facilitateurs.

La présentation du représentant du secrétariat permanent du Comité National du Code Rural sur la problématique foncière au Niger et l'avancement dans l'élaboration des textes complémentaires a permis de mettre les participants au même niveau d'information sur la texte et l'intention de Code Rural avant le lancement des débats.

Tout juste avant l'adoption de la synthèse finale des travaux, l'occasion a été donnée à chaque délégation de tirer les leçons à chaud suite aux débats et les perspectives d'usage des résultats de l'atelier.

Etape post-atelier

- Chacune des délégations a eu une copie des recommandations formulées avant de quitter.
- Des débats en direct ont été organisés sur les ondes de l'ORTN et la Radio Anfani, respectivement de 7h 45 à 8h 45 mn et de 10h 00 à 11h, le lendemain de l'atelier.
- Diffusion du document d'Atelier aux COFOs, autorités, bailleurs, projets et autre concernés.
- Distribution des cassettes des débats diffusées par Radio Anfani et ORTN aux COFOs, autorités, bailleurs, projets et autre concernés.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Rappelons que l'Atelier s'est déroulé en deux commissions (voire liste des commissions en annexes) suivies à chaque fois des plénières.

Au cours des cinq jours qu'ont duré les travaux les participants ont eu, après **l'introduction sur la problématique foncière au Niger** par le représentant du comité National du code Rural, à se prononcer sur **cinq thématiques** :

Les activités actuelles des COFO

La composition des COFO

Les commissions foncières de base (COFOB)

Les attributions et le fonctionnement des COFOs

Le financement des COFOs

L'introduction du CNCR sur la problématique foncière au Niger

L'intervention du représentant du Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural a porté sur deux points essentiels :

La problématique foncière au Niger

L'avancement dans l'élaboration des textes complémentaires.

La problématique foncière au Niger

La problématique foncière au Niger est caractérisée par :

- la raréfaction des ressources naturelles aggravée par la forte pression démographique,
- l'appauvrissement des terres de culture avec disparition des jachères,
- l'extension des cultures vers la zone Nord, normalement considérée comme pastorale.
- la surexploitation des ressources naturelles et des pâturages,
- l'inadaptation des textes réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles, notamment les décrets de 1928 et 1932 sur le domaine public de l'Etat et l'immatriculation foncière,
- la superposition de plusieurs sources de droit (droit écrit, droit coutumier, droit islamique).
Le respect de ces trois types de droit se fait selon les opportunités qu'ils offrent à chaque utilisateur.

Néanmoins, des réflexions menées par le comité national du Code Rural et certains comités ad hoc ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de textes notamment :

- l'ordonnance sur les principes directeurs d'une politique de développement rural au Niger,
- l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant principes d'orientation du Code Rural,
- l'ordonnance 93-014 du 2 mars 1993 portant sur le régime de l'eau.

La mise en œuvre de ces textes fondamentaux pose cependant quelques problèmes par faute de moyens et manque de priorité politique.

L'avancement dans l'élaboration des textes complémentaires

A ce jour plusieurs textes sont adoptés tandis que d'autres sont soit en instance d'adoption, soit en projet ou en réactualisation.

Les textes adoptés sont :

- l'ordonnance portant régime de l'eau et son décret d'application,
- le décret portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles,
- le décret fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs,
- le décret portant organisation, attribution et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du code rural,
- le décret portant modalités d'inscription des droits fonciers prioritaires,
- la loi sur les coopératives,
- la loi cadre sur l'environnement,
- la loi sur la pêche.

Les textes déjà élaborés et en instance d'adoption sont :

- la loi réglementant les conflits et son décret d'application ,
- la loi portant régime des organisations locales de gestion de terroir.

Quant aux textes en réactualisation ce sont :

- la loi de 1961 portant expropriation pour cause d'utilité publique,
- le décret portant régime de contrat d'exploitation,
- la loi sur les aménagements réalisés par la puissance publique,
- la loi sur les concessions rurales et son décret d'application.

Enfin les textes en projet sont :

- le guide pour les schémas d'aménagement foncier,
- le texte sur les coûts et services rendus par les COFO,
- la loi pastorale.

L'intervention du représentant du Code Rural a suscité des commentaires et observations relatifs :

- à la faible application des textes en vigueur et à l'insuffisance du Personnel au secrétariat permanent,
- à la faible implication des acteurs ruraux dans l'élaboration des textes,
- au manque de cohésion entre le Code Rural et les autres partenaires institutionnels.

Les activités des COFO

Le thème sur la conduite actuelle des activités des COFO a été introduit sous forme de brainstorming par le recensement exhaustif des activités effectivement menées par les COFO. Ce recensement a été suivi de discussions sur les activités, sur les difficultés liées à leur mise en œuvre et sur les améliorations possibles et souhaitables.

Les activités des COFO

L'objectif principal des COFO est de prévenir les conflits fonciers. A ce titre les COFO ont pour activités :

- la vulgarisation des textes,
- le recensement des ressources naturelles,
- la matérialisation des espaces communautaires (aires de pâturage, couloirs de passage, forêts classés, points d'eau),
- la délivrance des titres fonciers,
- la sensibilisation de la population et de la chefferie traditionnelle sur l'importance des certificats, procès verbaux et titres fonciers,
- la mise en place et l'encadrement des commissions foncières de base,
- la surveillance des aires de pâturage et des couloirs de passage,
- l'élaboration de monographie pour l'arrondissement,
- l'appui à la justice dans la constitution du dossier foncier
- la tenue à jour du dossier foncier,
- la contribution au schéma d'aménagement foncier régional,
- la participation à l'évaluation des dégâts champêtres,
- les voyages d'études,
- la validation des couloirs de passage.

Une fois les activités identifiées l'Atelier a procédé au report des discussions des activités portant sur les autres thématiques (composition, attribution, COFOB, ...). Ce qui fait que les débats ont essentiellement porté sur :

1. *La délivrance des titres fonciers, certificats et attestations,*
2. *La vulgarisation des textes,*
3. *La surveillance des ressources naturelles et les monographies d'arrondissement.*

Pour chacune de ces activités, l'Atelier a aussi relevé les difficultés de leur mise en œuvre et les propositions d'amélioration.

1. La délivrance des titres fonciers, certificats et attestations

La délivrance des titres fonciers constitue l'une des activités les plus importantes de la COFO. Elle comporte plusieurs étapes dont notamment (i) l'enregistrement des demandes et leur opposition (ii) la publicité foncière, (iii) le relevé topographique.

Mais les résultats jusque là obtenus restent mitigés et varient d'une COFO à une autre comme le montrent les tableaux 1 et 2 suivants, donnant les situations des titres fonciers donnés et des attestations et procès verbaux (PV) reçus des chefs coutumiers.

Tableau n° 1 : Situation titres fonciers

Année	Demandes reçues	Titres donnés
1994	213	
1995	358	
1996	30	
1997	8+7	
1998	11+33+6+67	5+6
1999	150+45+23	25+43+15
2000	1+2+9+5	47+1+15
Totaux	871 *	157

* plus 1035 demandes de Maine-Soroa

Tableau n° 2 : Situation des attestations

Année	Nombre d'attestations parvenues des autorités coutumières							Nombre PV reçu
	Don	Achat	Locat ^u	Gage	Prêt	Vente	Autre	
1994	2+6	1		1		6+25	12	16
1995	8	0	1	1	2	25	1	83
1996	3					8	4	37
1997	5		1			11		38+2
1998	2			3	1	27+1		72
1999	1+1	1		1	1	17+2	1	69+2
2000	0				1	4		
Totaux	28	2	2	6	5	126	18	319

Les difficultés liées à cette activité sont relatives à plusieurs facteurs et concernent tous les acteurs.

Difficultés liées à la COFO elle-même

Elles se résument :

- à l'instabilité de certains membres chefs notamment le président et le Secrétaire permanent, instabilité elle-même liée aux problèmes de mutation des fonctionnaires de l'Etat,
- à la non maîtrise de la procédure d'établissement des titres fonciers liés aux à l'insuffisance de la formation des membres et la lourdeur du processus (publicité foncière, levés topographiques, calcul de superficies ...)
- au manque des moyens, notamment au niveau de la chefferie traditionnelle où aucun appui n'a été mis en place pour le moment
- au problème de traduction des communiqués radio en langues nationales lors de la publicité foncière.

Difficultés liées à la population cible

Les difficultés liées à la population cible sont relatives :

- à la faiblesse de la sensibilisation de ces populations qui fait que celles-ci n'ont pas encore saisi l'importance de ces titres fonciers d'où la faiblesse de la demande
- à la participation à la prise en charge des coûts liés à l'établissement des titres fonciers, participation maintenant unanimement admise par toutes les COFOs.

2. La vulgarisation des textes

La vulgarisation des textes est la première activité menée par toutes les COFOs mises en place. Elle se résume à des sorties de sensibilisation au niveau village, canton ou des communautés rurales (CR) pour les COFOs financées par le PGRN. Les difficultés liées à l'exécution de cette activité sont relatives :

- à l'instabilité des membres de la COFO comme pour le cas de la délivrance des titres fonciers
- au manque de moyen logistique car aucune COFO ne dispose de moyens propres à elle
- à la lenteur dans les décaissements des moyens financiers par les projets et les collectivités. Dans certains cas, ces moyens sont purement et simplement suspendus
- à l'insuffisance de la documentation relative aux textes
- à l'insuffisance de formation des autres agents des services techniques
- au problème de communication entre les services liés surtout au non partage et la mauvaise circulation des informations entre ces services
- à l'indisponibilité des présidents des COFOs, occupés à faire d'autres tâches relevant de leur circonscription administrative
- à l'analphabétisme de la population, cause de la difficulté de compréhension des messages de la COFO.

3. La surveillance des ressources naturelles et l'élaboration des monographies d'arrondissement

Cette activité consiste à l'identification, au recensement et à la délimitation des espaces communautaires (aires de pâturage, couloirs de passage, mares, forêts classées...). Si des aires de pâturage et des couloirs de passage ont été identifiés, recensés et souvent délimités par toutes les COFO, il n'est pas de même pour ce qui concerne l'élaboration des monographies d'arrondissement.

L'atelier a identifié les contraintes suivantes dans le cadre de l'exécution de cette activité :

- l'insuffisance des moyens logistiques, financiers et humains.
- l'inexistence d'un canevas (guide) pour l'élaboration des monographies d'arrondissement le problème de statut de terres communautaires.
- le refus de la reconnaissance de la mise en valeur pastorale se traduisant par l'extension des terres agricoles sur les terres pastorales.
- la non réglementation de la transhumance notamment en ce qui concerne les animaux venant des pays voisins (Nigeria, Mali, Burkina Faso).
- le manque de sanctions aux contrevenants.
- le faible niveau d'information pour certains membres de la COFO.

Propositions de solution

Après l'analyse des difficultés, l'atelier a procédé à des propositions d'amélioration ou de solution par rapport à la conduite des activités des COFOs. Ces propositions sont d'une part d'ordre général et d'autre part liées à chaque activité.

Propositions d'ordre général

Les propositions d'ordre général se résument :

- à l'amélioration de l'organisation interne des COFOs ceci pour les rendre plus efficaces (i) en prenant en compte les spécificités de chaque membre (ii) en faisant un choix judicieux et objectif de chaque membre (iii) en dépolitisant le fonctionnement des COFOs.
- au suivi permanent des réalisations par les membres de la COFO
- à la multiplication des missions de supervision de COFO par le secrétariat permanent du Code Rural

- à la clarification du statut du secrétaire Permanent qui doit être entièrement dégagé de toute autre charge
- aux réflexions sur les stratégies de financement des COFOs.

Propositions par rapport à la délivrance des titres fonciers

L'amélioration de cette activité doit passer nécessairement par :

- la valorisation des titres fonciers pour qu'ils soient valables partout sur le territoire national, afin de sécuriser les populations
- la sensibilisation du maximum des populations rurales et plus particulièrement des femmes
- l'appui (matériel et moral) des autorités administratives et coutumières à l'endroit des activités de la COFO
- l'équipement des COFOs en matériel de cartographie et informatique.

Propositions par rapport à la diffusion des textes

L'amélioration de l'activité diffusion des textes sous-tend :

- le renforcement du niveau de formation et d'information des membres des COFOs
- la mise en œuvre des stratégies de sensibilisation touchant le maximum de la population cible
- la large diffusion des textes disponibles par le Secrétariat permanent du Code Rural
- l'accélération du processus d'élaboration des textes complémentaires
- la création d'un site WEB pour les informations à jour du SPCR².

Propositions par rapport à la surveillance de RN et les monographies

Les propositions suivantes ont été faites par l'Atelier dans le cadre de l'amélioration de cette activité :

- l'élaboration d'un canevas guide par le SPCR pour la réalisation d'une monographie
- l'accélération de la mise en place du schéma d'aménagement foncier
- la réglementation de la transhumance allochtone
- la sanction des contrevenants
- la réglementation de l'accès aux nouvelles terres.

La composition des COFOs

L'Atelier a abordé la thématique relative à la composition des COFOs) sous trois aspects : ***La composition actuelle des COFOs***, telle que définie par les textes, son efficacité vis à vis du fonctionnement des COFOs ; ***Les contraintes liées à chaque type de membre*** ; ***Les propositions d'amélioration de la composition des COFO***.

La composition actuelle des COFOs

La composition actuelle des COFOs est donnée par l'article 118 de l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993. Cet article stipule que : sont membres des COFO.

² Secrétariat Permanent du Code Rural

- Le Sous-Préfet ou le Maire : Président,
- Le Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural,
- Les chefs des services techniques municipaux ou d'arrondissement ci-après :

Plan,	Environnement,	Faune, Pêche et Pisciculture,
Elevage,	Cadastre et Domaine,	
Génie Rural,	Agriculture	
- Un représentant des autres services municipaux ou d'arrondissement lorsqu'ils sont concernés par l'ordre du jour,
- Les autorités coutumières concernées par l'ordre du jour,
- Un représentant par groupe rural d'agriculteurs, d'éleveurs, de femmes et de jeunes ruraux.
- Toute personne dont la présence est jugée nécessaire.

L'Atelier a fait les observations suivantes par rapport à cet article 118 relatif à la composition :

La non exhaustivité de la composition des COFOs

En effet l'Atelier a relevé que certains services techniques et organisations de la société civile qui doivent normalement être membres de droit des COFO, ne sont pas prévus par l'article 118. Les services concernés sont :

- l'hydraulique dont la présence se justifie par le fait que l'existence d'un puits (pastoral ou pas) conditionne dans la majorité des régions du Niger, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles
- l'alphabétisation qui a un rôle très important à jouer dans la traduction des textes, l'alphabétisation et la sensibilisation des populations
- le développement social pour prendre en compte la spécificité des femmes, pour qui d'ailleurs l'Atelier a recommandé l'attribution d'une seconde place aux niveau des associations féminines.

Pour les organisations de la société civile il s'agit essentiellement des associations islamiques qui, dans beaucoup de cas aident les chefs traditionnels dans le règlement des conflits liés à la gestion des ressources naturelles, notamment les conflits fonciers et des associations des marchés ruraux de bois.

La mauvaise organisation interne des COFOs

Elle se traduit dans les faits par la surcharge des chefs de service membres qui n'arrivent plus à honorer leur engagement vis-à-vis de la COFO, le mauvais choix des représentants des organisations rurales et leur représentativité. L'Atelier a surtout insisté sur le fait que, même en cas de présence de nombreuses associations ou organisations rurales, celles-ci doivent être représentées par une personne par type d'activité, désignée de commun accord parce que les associations sont présumées poursuivre les mêmes objectifs. Cela aura aussi pour avantage de ne pas alourdir la composition de la COFO.

Les contraintes liées à chaque type de membre

Les contraintes spécifiques à chaque membre ont également été largement discutées. Le tableau n° 3 suivant donne les contraintes par membre au sein des COFOs.

Le tableau n° 3 : Contraintes par membre au sein des COFO

Type membre	Contraintes
Président	<ul style="list-style-type: none">- Mobilité- Difficulté de collaboration- Détournement des moyens de la COFO
Secrétaire permanent	<ul style="list-style-type: none">- Instabilité / Mobilité- Double charge- Inexistence d'intéressement
Services techniques	<ul style="list-style-type: none">- Mobilité /instabilité des membre- Collaboration difficile- Rétention de l'information- Mauvaise circulation de l'information entre les membres- Inexistence de certains services
Société civile	<ul style="list-style-type: none">- Inexistence d'associations formellement reconnues- Mode de désignation peu fiable- Faible représentativité
Chefferie traditionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Indisponibilité de certains chefs- Collaboration difficile- Meconnaissance des attributions de la COFO- Non application des textes

L'identification de ces contraintes a permis de faire des propositions pour améliorer la composition des COFOs.

Propositions d'amélioration de la composition des COFOs

Deux types de proposition ont été faites :

- des propositions d'ordre général
- des propositions par membre.

Propositions d'ordre général

Il s'agit de :

- la révision de l'article 118 de l'ordonnance n° 93-015 portant principes d'orientation du code rural en intégrant : Les services de l'hydraulique ; L'alphabétisation et de développement social ; Les marchés ruraux de bois ; Les associations islamiques ; Les associations des femmes en prenant en compte la particularité des femmes en leur attribuant une place supplémentaire.
- la réorganisation des COFOs à travers l'élaboration d'un règlement intérieur.

Propositions par membre.

Par rapport au Président : Bon nombre de dysfonctionnement des COFOs, observé provient du président de la COFO. C'est pourquoi l'Atelier recommande (i) l'évaluation des COFOs en insistant sur le rôle du Président (ii) la sensibilisation des Présidents sur les rôles et les attributions des COFOs.

Par rapport aux services techniques : L'Atelier recommande la désignation d'un correspondant de la COFO qui sera nommé par arrêté du Sous-Préfet sur proposition des différents chefs de service.

Par rapport à la société civile : L'Atelier propose l'amélioration du choix des représentants de la société civile et des organisations. Pour cela un profil type, prenant en compte les critères suivants (1) être membre d'une association juridiquement reconnue (2) savoir lire et écrire et être à mesure de faire une restitution (3) être disponible ; a été défini.

Par rapport aux femmes : L'Atelier recommande une attention à la représentativité et la représentation réelle des femmes au sein des COFOs.

Par rapport à la Chefferie traditionnelle : L'Atelier recommande la sensibilisation et la formation des autorités coutumières sur les textes légaux du code rural.

Les Commissions Foncières de Base

Les travaux sur les commissions foncières ont débuté par l'audition de deux exposés, l'un du secrétaire permanent de la COFO de Mirriah, l'autre par le secrétaire permanent de la COFO de Madaoua.

Les Commissions Foncières de Base de Mirriah

La COFO de Mirriah a bénéficié de l'appui du Projet d'application de la législation foncière et de gestion durable des ressources naturelles Mirriah financé par l'ONG Africa 70 pour mettre en place des commissions foncières de base dans la zone d'intervention du Projet. Ainsi 70 COFOB tests sont installées dans les cantons du nord de l'arrondissement de Mirriah (Tirmini, Dakoussa, Alberkarem et Wamé). Ces COFOB (Commission Foncier de Base) sont composées de cinq membres :

- un secrétaire permanent
- un trésorier
- trois membres (un représentant des agriculteurs, un représentant des éleveurs, une représentante des femmes).

Le chef de village est considéré comme un membre hors bureau et joue accessoirement le rôle de président de la COFOB.

Ces attributions sont entre autres :

- informer, sensibiliser les populations par rapport à la GRN
- contrôler les espaces communs
- organiser la publicité foncière
- établir les certificats et les P.V.
- servir de relais à la COFO

Pour le moment aucun élément d'évaluation de la COFOB n'existe.

Les commissions de base de Madaoua

A l'image de Mirriah, la COFO de Madaoua a mis place avec l'aide du Projet Basse Vallée de la Tarka (FED) 5 commissions foncières de base. Ces COFOB ont les mêmes attributions que celles de Mirriah, mais différentes du point de vue de leur composition. En effet les COFOB de Madaoua sont composées de 3 membres :

- le chef de village, président
- l'imam, membre
- un secrétaire permanent

Ces deux interventions ont été suivies des questions-débats qui ont porté sur la justification, les rôles et attributions, la composition des COFOB et les difficultés de leur mise en place.

En particulier l'atelier a retenu :

Par rapport à la justification des COFOB : (i) que celles-ci ont la même légitimité que les COFOs du point de vue juridique (ii) qu'elles constituent des commissions de proximité (iii) qu'elles sont des commissions relais des COFOs.

Par rapport à la composition : les textes en vigueur ne donnent pas de composition pour les COFOB et aucune évaluation objective n'a été faite pour celles qui existent (Mirriah, Madaoua). C'est pour cela que l'atelier a proposé à chaque COFO de faire sa composition en prenant en compte le contexte de son milieu.

Par rapport aux attributions : que les attributions des COFOB sont :

- sensibiliser les populations sur les éléments de sécurisation foncière
- faire le suivi des transactions foncières
- transférer les informations à la COFO
- participer à l'organisation de la publicité foncière
- Assurer la surveillance des espaces communs.

Par rapport aux difficultés de leur mise en place : que des voies et moyens soient trouvés pour permettre l'installation des COFOB partout où cela est possible.

Attributions et fonctionnement des commissions foncières

Ce thème a été abordé sous l'angle de l'analyse des rôles des acteurs et des relations formelles et informelles qui les lient dans le système de gestion foncière au Niger. Ainsi il a été procédé à l'identification de ces acteurs par brainstorming et au listing des rôles communs et / ou spécifiques que chacun doit assumer pour que le dispositif prévu pour le fonctionnement des commissions foncières soit opérationnel. Pour analyser la performance du fonctionnement du système, une matrice des relations entre acteurs a été établie.

Analyse des rôles des acteurs

Cette étape de l'exercice a été menée en groupe puis en plénière pour la synthèse. A l'issue des débats, le tableau suivant, résumant les rôles des acteurs retenus, a été élaboré :

Tableau n°4 : les acteurs et leurs rôles

Acteurs	Rôles
COFO	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration du Schéma départemental d'aménagement foncier, - Vulgarisation des textes du Code Rural, - Surveillance des Ressources Naturelles, - Rôles Consultatifs par rapport aux autres acteurs , - Sécurisation foncière, - Tenue du dossier rural, - Mise en place des COFOB
COFOB	<ul style="list-style-type: none"> - Information / sensibilisation - Surveillance des ressources naturelles - Publicité foncière - Transfert de l'information à la COFO d'arrondissement.
Chefferie Traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation - Conciliation - Elaboration et transmission des PV. - Représentation de la population - Surveillance des ressources naturelles
Services techniques et administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Application et respect des textes - Conciliation - Facilitation - Suivi des activités COFO - Exécution des tâches techniques - Encadrement et animation - Appui logistique - Sanction - Expertise
Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Financement - Bonne collaboration - Appui aux COFO
Bailleurs de Fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Financement - Assistance technique et méthodologique (financement, formation, orientation) - Suivi-évaluation
Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Appui / conseil - Expertise - Règlement des conflits - Légalisation des actes.
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Financement - Adoption des textes - Appui en ressources humaines - Suivi - Police rurale - Arbitrage - Information et sensibilisation
Comité National du Code Rural	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des textes - Orientation générale - Appui institutionnel - Formation - Archives - Productions documents
Média	<ul style="list-style-type: none"> - Information – Sensibilisation
Opérateurs Economiques	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur des biens et services

Il faut noter que cet exercice a permis aux participants de retenir comme acteurs nouveaux à part entière dans le système les opérateurs économiques privés et les médias. En effet, ces deux jouent un rôle important dans la disposition, mais n'étaient pas considérés auparavant comme tels.

La matrice des relations entre acteurs

Il faut dire que cette étape d'analyse n'a pas été facile compte tenu probablement des pesanteurs sociales qui émaillent les rapports entre certains acteurs jouant des rôles clés dans le système de gestion foncière au Niger. Ces pesanteurs sont surtout relatives :

- au statut particulier de la chefferie traditionnelle qui lui confère un rôle autoritaire en dehors du dispositif COFO,
- à la délicate tâche des autorités administratives (sous-préfet) faisant d'elles : le garant de la police rurale président de la COFO, représentant de l'Etat et de la population mais aussi souvent homme politique.

Il a fallu une approche garantissant l'anonymat (inscription par chaque participant sur un bout de papier anonyme cinq relations quelconques entre des acteurs pris au hasard) pour recenser les types de relations qui existent entre les différents acteurs (Tableau no.5)

Les résultats de la synthèse des points de vue des participants suscitent un certain nombre d'interrogations qui méritent réflexions. C'est entre autres :

- les participants ont accordé peu d'importance aux relations qu'il y a entre les acteurs autres que la COFO qui paraissent pourtant déterminantes. A titre d'illustration, un seul participant a fait cas des relations entre l'Etat et la Chefferie traditionnelle.
- 50 % des participants (19) ont évoqué les relations entre la COFO et la Chefferie traditionnelle. Il faut préciser aussi que 4 participants seulement sur 19 ont fait cas de rapports (établissement des procès verbaux) non conflictuels entre ces deux acteurs. Quatre (4) c'est le nombre de participants représentant la chefferie à l'atelier.

Propositions d'amélioration

Le présent thème a beaucoup de recoupement avec les autres et les propositions qui sont faites à cet effet sont d'ordre général. Il s'agit de :

- l'instauration des rencontres périodiques entre les commissions foncières du pays ;
- l'élaboration d'un règlement intérieur propre à chacune des commissions foncières ;
- l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs, particulièrement la chefferie traditionnelle sur l'importance des commissions foncières.

En conclusion, bien que ce thème soit traité par l'atelier, l'on peut se poser la question pourquoi des aspects tels que : l'immixtion du politique dans le fonctionnement des COFO et la faiblesse des cadres régissant les relations entre acteurs (sources des droits) ont été peu ou pas assez développés.

Tableau n°5 : Relations entre les différents acteurs

* nombres des participants ayant ce point de vue.

Partenaires	Relations
COFO / COFO	Mauvaises gestion des fonds (1)* Insuffisance des réunions (1)
COFO / Chefferie traditionnelle	Manque d'appui matériel (3) Manque d'information (3) Etablissement PV (4) Non-disponibilité des chefs (2) Conflit de compétence (2) Manque de collaboration (2) Conflit système moderne et traditionnel (1) Incompréhension des chefs (1) Non-hiérarchisation (1)
COFO / COFOBs	Retard de la mise en œuvre (2) Méconnaissance des attributions (3) Méconnaissance des textes (2) Conflit de compétence (1) Manque de formation (2) Problème de suivi (2) Non-circulation d'information (1)
COFO/Administration + Services techniques	Manque de compréhension et d'information (7) Manque de collaboration (7) Répartition des tâches (1) Désintéressement aux activités de COFO (1) Problèmes de prérogatives Détournement des moyens Mauvaise utilisation (par le sous-préfet) des Services techniques dans l'exécution des activités
COFO/ Population (société civile)	Faible représentativité de la société civile (2) Insuffisance de sensibilisation (3) Insuffisance d'information (7) Insuffisance de formation Manque de collaboration (1) Inégalité des membres (2)
COFO/Collectivités	Manque de financement (5) Non-affectation de local (1) Non-respect des engagements (1) Incompréhension sur les attributions (1) Instabilité des présidents (1) Non prise de conscience (1) Non assistance (1) Négligence/désinformation suite formations (1)

COFO/Projets (bailleurs de fonds)	Manque de financement (5) Retard de financement (4) Lenteur/lourdeur administrative de financement (3) Rupture de financement (1) Orientation du bailleurs (2)
COFO/Justice	Retard des règlements des litiges Formation sur les textes juridiques ? ? Non-ingérence de la justice par méconnaissance souvent dans les affaires de la COFO (1)
COFO/Etat	Manque d'appui financier (9) Blocage des travaux Non-respect des engagements vis à vis des COFO Inaccessibilité des pistes rurales
COFO/Comité National du Code Rural	Insuffisance d'appui et suivi (4) Lenteur d'apparition des textes complémentaires Non-transmission des rapports périodiques
COFO/Opérateurs économiques	Mauvaise prestation de service (1) Retard / non-satisfaction des règlements (2) Manque de confiance (1)
COFO/Médias	Difficultés d'accès Manque de moyens financiers pour payer les prestations des médias
Chefferie traditionnelle/Population (société civile)	Conciliation souvent difficile (voire comportement de la population) (2)
Chefferie traditionnelle/Collectivité	Manque d'appui aux chefs (1)
Chefferie traditionnelle/Etat	Méconnaissance des attributions des deux côtés
COFOBs/Population (société civile)	Manque de sensibilisation (1) Méconnaissance des textes (1)
COFOBs/Média	Insuffisance d'information (1)
Administration + Services techniques/Population (société civile)	Incompréhension entre les deux parties (1)
Administration + Services techniques/Collectivité	Insuffisance d'appui aux Services Techniques (1)
Administration + Services techniques/Projets (bailleur de fonds)	Problème d'affectation des fonds
Population – Société Civile/Projets (bailleurs de fonds)	Blocage des certaines missions (1)
Population – Société Civile/Projets (bailleurs de fonds)/Etat	Financements liés aux résultats attendus
Justice/Etat	Influence de l'Etat sur les décisions de la Justice (1) Manque d'une charte (protocole) de collaboration (1)

Le financement des commissions foncières

Ce thème a été discuté entièrement en plénière. Il a été d'abord procédé à l'identification des différents sources de financement des activités des COFO. Par la suite, une analyse des difficultés relatives à chacune des sources de financement a été menée avant de faire des propositions des solutions d'amélioration

Les sources de financement et les difficultés respectives liées

l'Etat et les collectivités territoriales

Auprès de l'Etat, c'est la mobilisation des fonds de contre partie et des inscriptions budgétaires qui causent énormément de problèmes au fonctionnement des COFO. Ce sont surtout les COFO appuyées par le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (financement Banque Mondiale) qui souffrent de ce désagrément.

En effet, des suspensions de décaissement ont été observées maintes fois pour non paiement par l'Etat des arriérés de dettes et de contre partie. Quand aux fonds relatifs aux inscriptions budgétaires, leur mobilisation à l'image des autres secteurs est assez difficile ces dernières années vues les contraintes financières générales que connaît le pays.

Avec les collectivités territoriales, les COFO ont toujours présenté pour financement des fiches d'opération, conformément à l'article N° 23 du décret N° 97 -008/PRN / MGAE du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du code rural. Malheureusement ces fiches ont souvent connu un très faible taux d'exécution, sinon nul par défaut d'argent.

Les débats ont soulevé le fait que les difficultés de trésorerie n'expliquent pas, à elles seules, la très mauvaise mobilisation des financements des activités foncières par l'Etat et les collectivités. Il est aussi lié à un manque de priorité politique.

Les projets de développement

C'est sur cette source de financement que compte la quasi totalité des commissions foncières. Des débats autour de ce mode de financement il ressort que :

- la lenteur accusée souvent par les projets dans le décaissement, l'examen des requêtes soumises par les COFO, crée des désagréments dans le fonctionnement de ces dernières ;
- il a été noté avec amertume, le non respect des conventions signées entre les Projets (particulièrement le PGRN) et le Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural. Dans le cas précis, c'est surtout la non libération des moyens destinés aux COFO par le PGRN.

Les populations

Le principe de leur participation au financement des activités des COFO a été unanimement retenu par les participants. Pour le moment, il n'y a que les COFO de Madaoua et Mirriah qui ont commencé l'expérience de la mise en place des commissions foncières relais. De ce fait, il

manque d'expériences suffisantes pouvant permettre de tirer des leçons par rapport au financement des COFO par les populations en s'acquittant des taxes relatives à la délivrance des titres fonciers et attestations diverses.

Propositions d'amélioration

A propos des difficultés émanant de l'Etat et des collectivités, l'atelier a retenu ce qui suit :

- Toutes les institutions chargées de la mise en application du code rural, notamment le secrétariat du Comité National du Code Rural, doivent définir une stratégie leur permettant d'amener l'Etat et les collectivités à honorer leurs engagements pris vis à vis des bailleurs de fonds et des commissions foncières ;
- Ces institutions doivent œuvrer pour la création d'un fonds sous-régional de sécurisation foncière qui pourrait soutenir les activités des COFO ;
- Rendre légale la perception des taxes et l'utilisation des fonds générés par les COFO afin de garantir leur pérennisation ;
- Faire accepter les titres fonciers délivrés par les COFO comme fonds de garantie auprès des institutions bancaires.

Concernant les difficultés liées au comportement du PGRN, il a été recommandé au Secrétariat Permanent du CNCR de revoir la convention qui le lie avec ce projet.

Enfin, même si le principe de faire participer les populations au financement des COFO a été retenu, par l'atelier, ce dernier a recommandé une démarche progressive afin d'éviter le risque de réticence qui est réel.

Leçons tirées et perspectives d'utilisation des résultats de l'atelier par les COFOs

L'objet de cet exercice était de donner l'occasion aux représentants des différentes structures de présenter à chaud, la substance de ce qu'ils ont retenu de l'atelier et les perspectives d'usage des résultats obtenus. Il ne s'agit pas d'une évaluation de la rencontre. C'est pourquoi il a été accordé à chacune des délégations de nous présenter ses sentiments sur ce point qui ne mérite pas de débat bien sûr.

La synthèse des leçons tirées

Sans ordre d'importance ou de priorité, le sentiment des délégations se résume comme suit :

- la nécessité de revoir la composition des commissions foncières ;
- la participation des femmes aux activités des commissions foncières est possible et nécessaire ;
- le besoin indispensable d'avoir un règlement intérieur propre à chaque COFO pour son bon fonctionnement ;
- la nécessité d'impliquer davantage la société civile dans les activités des COFO ;

- l'accélération de la mise en place des commissions foncières relais s'avère indispensable ;
- l'information et la sensibilisation des différents membres et partenaires des COFO sont très insuffisantes ;
- la nécessité d'avoir une stratégie fiable permettant la participation des populations au financement des COFO notamment par le paiement des taxes relatives au titre et attestations foncières ;
- l'urgence pour améliorer la vulgarisation des textes complémentaires à la loi sur les principes d'orientation du code rural ;
- les expériences de Madaoua et Mirriah ont stimulé beaucoup de projets d'initiatives sur : les voyages d'étude, l'accélération de la délivrance des titres ;
- les COFO financées par le PGRN ont évoqué la nécessité pour elles et avec l'appui du secrétariat permanent du CNCR de trouver une stratégie commune.

Enfin, il faut noter le sentiment général qui a animé les participants : le fait d'avoir appris au moins une expérience nouvelle.

Les perspectives

Pour les COFO, elles sont toutes en rapport avec les leçons tirées et se résument par les points suivants :

- l'intention de se doter d'un règlement intérieur propre, pour le bon fonctionnement ;
- le réajustement des plans d'actions pour tenir compte des résultats de l'atelier ;
- l'élaboration des stratégies propres de recherche de financement des activités des COFO ;
- l'étude de faisabilité en vue de faire mieux participer les populations au financement des COFO ;
- l'institution des rencontres périodiques entre les COFO financées par le PGRN ;
- la programmation des voyages d'études en vue de s'enrichir des expériences des autres COFO ;
- la restitution des résultats de l'atelier aux membres et partenaires des COFO.

Le représentant du secrétariat permanent du CNCR, après avoir salué la tenue de l'atelier a pris, au nom de sa structure les engagements ci-après :

- l'intensification des missions de suivi / évaluation des COFO ;
- l'accélération du processus d'adoption des textes complémentaires, notamment le code pastoral et le guide sur l'élaboration du schéma d'aménagement foncier ;
- le renforcement du secrétariat permanent en ressources humaines ;
- la poursuite de la recherche de financement ;
- étudier la possibilité de maintenir la régularité des rencontres entre les institutions chargées de l'application des principes d'orientation du code rural.

Il faut noter que certaines perspectives ont fait l'objet de recommandations par l'atelier (cf annexe).

ANNEXES

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Le préfet de Zinder, représenté par son Secrétaire Général M. Amadou Boukata a annoncé le discours de clôture des travaux de l'atelier ci-dessous :

- Monsieur le Sous Préfet de Mirriah
- Madame la Représentante de la Coopération Danoise à Zinder
- Monsieur le Représentant du Comité National du Code Rural
- Honorable Représentant du Sultan du Damagaram
- Chers participants

Après cinq (5) jours d'intenses travaux, vous voilà à la fin de l'atelier sur l'analyse et la pérennisation des interventions des Commissions Foncières au Niger.

Cet atelier, ayant regroupé la quasi-totalité des Commissions Foncières, nous a assurément permis d'échanger et de capitaliser toutes les expériences. Il nous a aussi permis de mettre en relief toutes les difficultés aux quelles sont confrontées les Commissions Foncières et d'en dégager des propositions de solutions. Je saisis l'occasion pour vous remercier très sincèrement pour la qualité du travail ainsi fait.

Comme le disais le Préfet lors de son discours d'ouverture, le Gouvernement de la cinquième République fait de la quiétude sociale, principalement celle liée aux conflits sociaux, une de ses grandes priorités.

C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je puis vous assurer que le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour que les résolutions et recommandations issues de cet atelier soient mises en œuvre.

Cher participants, je ne saurais terminer cette intervention sans remercier très sincèrement tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la tenue du présent atelier.

Je remercie particulièrement le Royaume du Danemark qui a bien voulu financer les travaux du présent atelier à travers sa représentante à Zinder, j'ai nommé Mme Ingrid Poulsen.

Chers participants, tout en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos les travaux du présent atelier.

Je vous remercie.

Communiqué final de l'Atelier de concertation et d'auto-évaluation des commissions foncières au Niger

Du 17 au 21 avril 2000, s'est tenue à Zinder l'Atelier de concertation et d'auto-évaluation des Commissions Foncières au Niger. Cet Atelier organisé sous l'égide du Comité National du Code Rural, financé par la Cellule de Coordination de Coopération Danoise à Zinder, a regroupé 9 Commissions Foncières sur les 11 que compte le Niger et plus de 40 participants.

L'objectif principal de cet Atelier est de dégager des stratégies cohérentes, efficaces et harmonieuses pour que les Commissions Foncières soient plus performantes et durables par :

- Le partage et la valorisation des expériences
- L'auto-analyse du système de fonctionnement actuel des COFOs
- L'instauration d'une capacité d'auto-analyse au sein des COFOs
- Le renforcement de la capacité interne des COFOs pour la planification stratégique

A l'ouverture de cet Atelier, trois allocutions ont été prononcées :

- Le discours de bienvenue de l'Adjoint au Sous-Préfet de Mirriah
- L'allocution du Représentant du Président du CNCR
- Le discours du Préfet du Département de Zinder.

L'intervention du Représentant du CNCR a porté sur La problématique foncière au Niger caractérisée par :

- La raréfaction des ressources naturelles aggravée par une forte pression démographique,
- L'appauvrissement des terres de cultures,
- L'extension des cultures dans la zone Nord,
- La Surexploitation des ressources naturelles et des pâturages,
- L'inadaptation des textes réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles à titre d'exemple le domaine public de l'Etat et l'immatriculation foncière sont régis par des décrets de 1928 et de 1932,
- La superposition des sources de droit :
 - Le droit écrit
 - Le droit coutumier
 - Le droit islamique
- L'avancement dans l'élaboration des textes complémentaires dont deux sont en instance d'adoption, trois en projet et quatre en réactualisation.

Quant au Préfet du département de Zinder, il a surtout insisté sur l'importance de la problématique foncière au Niger qui est un sujet préoccupant et la détermination du Gouvernement de la cinquième République à faire du développement rural son cheval de bataille. L'organisation du récent forum du 10 au 12 avril à Niamey sur les conflits fonciers en témoigne.

Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en commissions et en plénière pendant toute la durée des travaux. Au cours des 5 jours qu'ont duré ces travaux, les participants ont eu à se prononcer sur cinq thématiques qui sont :

- Les activités des COFOs,
- La composition des COFOs,
- Les Commissions Foncières de Base,
- Les attributions et le fonctionnement des COFOs,
- Le financement des COFOs.

Les activités des COFOs

Les participants ont d'abord identifié les activités des COFOs discutés des difficultés de leur mise en œuvre.

Des débats fort enrichissants ont été faits sur les difficultés liées à l'exécution de certaines activités notamment :

- La délivrance des titres fonciers
- La délivrance des certificats et attestations
- La vulgarisation des textes
- La surveillance des ressources naturelles

Des propositions concrètes ont été par la suite formulées.

La composition des COFOs

La composition des COFOs a été également largement discutée notamment en ce qui concerne la pertinence et l'efficacité de la composition actuelle proposée par les textes législatifs.

L'Atelier a aussi particulièrement insisté sur les difficultés liées à chaque poste et a fait des propositions d'amélioration d'ordre général et spécifique.

Les COFOBs

Les travaux sur les COFOBs ont débuté par l'audition de deux exposés, l'un du Secrétaire Permanent de la COFO de Mirriah, l'autre par le Secrétaire Permanent de la COFO de Madaoua qui sont les deux à avoir mis en place la Commissions Foncières de Base.

Ces deux interventions ont porté sur :

- Les justifications des COFOBs
- Les rôles et attributions des COFOBs

- Les difficultés de leur mise en place
- Les exposés ont été suivis d'une séance questions- débats relative surtout à la composition des ces COFOBs et aux difficultés de leur mise en place.

L'attribution et le fonctionnement des COFOs

L'Atelier a d'abord identifié les acteurs et leurs rôles dans le fonctionnement des Commissions Foncières, puis a abordé les questions sur les relations entre acteurs. Il a surtout insisté sur les relations entre :

- COFO - Autorités coutumières,
- COFO - Services Techniques et Administratifs, et
- Les relations internes à la COFO.

L'Atelier a retenu à l'issue des débats :

- La sensibilisation des autorités administrative et coutumière sur leurs rôles et attributions dans la conduite des activités des COFOs,
- La nécessité d'élaborer un règlement intérieur propre à chaque COFO.

Le financement

L'Atelier a identifié les différentes sources de financement des COFOs et discuté les difficultés liées à chaque acteur. Les points particuliers suivants ont été dégagés :

Par rapport à l'Etat et aux Collectivités

- La défaillance quant aux respect des engagements pris vis à vis des bailleurs de fonds et des COFOs

Par rapport aux projets et bailleurs de fonds

- La lourdeur dans les décaissements de fonds
- Le non-respect des conventions signées
- L'imposition des orientations à la COFO

Par rapport aux populations

- La nécessité de les faire participer de manière progressive au financement des COFOs

Des recommandations pertinentes et réalistes ont été formulées à l'intention de chaque acteur.

L'Atelier a fini par donner la parole à chaque délégation pour tirer les leçons et les mesures correctives à prendre pour améliorer l'efficacité de leurs activités.

Fait à Zinder le 21 avril 2000

L'Atelier

Appréciation des participants de l'Atelier

Conditions :

Hébergement

Les participants ont beaucoup apprécié les conditions d'hébergement mais ont suggéré que dorénavant l'hébergement soit libre surtout pour les femmes.

Restauration

La restauration n'a pas été beaucoup appréciée par les participants et les repas sont souvent en retard.

Lieu (salle, commodités)

Les participants ont apprécié le lieu où l'Atelier s'est tenu. Néanmoins, l'insuffisance des WC a été notée.

Organisation de l'Atelier :

Organisation matérielle

L'organisation matérielle a été de qualité à tout niveau.

Organisation des débats et des pauses

Les participants ont trouvé l'organisation des débats et des pauses très parfaite.

La facilitation

Elle a été très bien appréciée par les participants, elle a permis surtout de bien comprendre les thèmes discutés. Les facilitateurs ont été très disponibles et courtois.

La durée

Elle a été appréciée par les participants.

Pertinence des thèmes traités :

Les thèmes traités répondent intégralement aux attentes des participants. C'était des thèmes bien réfléchis.

Qualité des débats :

Les débats ont été d'une qualité irréprochable. La parole a été distribuée équitablement et tous les participants ont eu à donner leurs points de vue.

Textures des participants :

Elle a été aussi appréciée par les participants. Néanmoins les participants souhaitent que l'Atelier augmente la représentation des chefferies traditionnelles et des femmes prochainement.

Autres :

Les participants ont eu à noter : l'insuffisance des supports et des per diems. Ils ont aussi émis le souhait d'inviter d'autres structures capables de soutenir les COFOs et les COFOBs au prochain Atelier.

Suggestions et recommandations :

Participants ont fait des suggestions et recommandations suivantes :

- ✓ L'application effective des recommandations issues de cet Atelier,
- ✓ L'organisation périodique de ce genre de rencontre,
- ✓ Révision du taux des per diems à la hausse,
- ✓ Financement de la relance des activités des COFOs stoppées depuis 3 ans à la suite des différentes contraintes liées notamment à la logistique et à l'instabilité des secrétaires permanents,
- ✓ Appui à la COFO Maïné à travers l'ONG Karkara qui œuvre dans le même domaine,
- ✓ L'amélioration de l'organisation matérielle de l'Atelier (support),
- ✓ Envoi du document final à toutes les COFOs,
- ✓ Remplacement des participants ayant déjà pris part à cet Atelier par d'autres membres des COFOs au prochain Atelier,
- ✓ Hébergement libre (surtout pour les femmes),
- ✓ Remettre à chaque participants ses frais de nourriture,
- ✓ Que l'Atelier soit rotatif,
- ✓ Pour le prochain Atelier, adresser uniquement les invitations aux COFOs qui seront prises en charge par leurs bailleurs respectifs,
- ✓ Revoir l'organisation financière,
- ✓ Prendre suffisamment de temps (7) pour des telles rencontres combien importantes,
- ✓ Réduire la durée de la journée continue.

Liste des participants à l'Atelier de COFO

Secrétariat permanent du comité national du code rural

- ✓ Moussa Yacouba, conseiller juridique

COFO Tessaoua

- ✓ Abrahamane Ezin, secrétaire Permanent
- ✓ Gonda Moussa, représentant monde rural
- ✓ Mme Souleymane Damana, représentante organisations féminines

COFO Mayahi

- ✓ Oumaria Tidjani, secrétaire permanent
- ✓ Mme Fassouma Hassane, développement social
- ✓ Djibo Zaneïdou, génie rural

COFO Gouré

- ✓ Oumarou Yacouba, secrétaire permanent
- ✓ Emanuel Idi, génie rural
- ✓ Hadjia Hadiza Gréma, représentante AFN

COFO Maïné-Soroa

- ✓ Maman Issoufou, élevage
- ✓ Ousseïni Ali, état civil
- ✓ Mme Barma Kawa Chétima, représentante AFN

COFO Say

- ✓ Elhadj Halidou Sidde, Président COFO
- ✓ Ibrahim Alkali, secrétaire permanent
- ✓ Amirou Oumar Diallo, chef de canton de Tamou
- ✓ Mme Asma Yacouba, représentante AFN

COFO Douthi

- ✓ Andi Léhida, Secrétaire Permanent, génie rural
- ✓ Habou Yahaya, environnement
- ✓ Hassoumi Sidi, plan

COFO Madaoua

- ✓ Abdou Elhadji Fakando, secrétaire permanent
- ✓ Ibrahim Magadj, agriculture
- ✓ Aïssata Ibrahim, SAP
- ✓ Boudèle Bolodji, chef de groupement de Tohadjis

COFO Mirriah

- ✓ Alou Maïdagi, adjoint au sous-préfet
- ✓ Alassane Younfa, secrétaire permanent
- ✓ Issoufou Dan Doua, plan
- ✓ Abarchi Gaya, agriculture
- ✓ Harou Boundi, élevage

- ✓ Idrissa Daouda, rep. DACPOR
- ✓ Bachirou Djibo, hydraulique
- ✓ Hadiza Riskoua, DS/PIPF
- ✓ Ibrahim Kaza Gao, alphabétisation
- ✓ Tambara Habiba Nalossa, représentante AFN
- ✓ Oumarou Brah, représentant éleveurs
- ✓ Elhadj Amadou, représentant jeunesse rural
- ✓ Haladou Galadima, représentant agriculteurs
- ✓ Hama Souleymane, environnement
- ✓ Issoufou Moussa, chef de canton de Dogo

COFO Gaya

- ✓ Mariama Garba, représentant des femmes

Facilitation

- ✓ Bachir Amadou, forestier, service de l'Environnement Niamey
- ✓ Ali Mahamadou, agro-économiste, CRESA, Université Abdou Moumouni de Niamey

Consultation SOS Sahel

- ✓ Kees Vogt
- ✓ Jill Kees

Cellule de Coordination Danoise

- ✓ Ingrid Poulsen, chef de la Cellule
- ✓ Kondo Mahaman Sani, adjoint au chef de la Cellule

Radio ORTN

- ✓ Maman Laouali Tchillo, Zinder

Radio ANFANI

- ✓ Ibrahim Issoufou, Zinder

Bureau de l'Atelier

- ✓ Président, Alou Maïdagi, adjoint au sous-préfet Mirriah
- ✓ Vice président, Hama Souleymane, Environnement COFO Mirriah
- ✓ Premier rapporteur, Abdou Elhadj Fakando, secrétaire permanent de COFO Madaoua
- ✓ Deuxième rapporteur, Mme Mariama Garba, représentante des femmes COFO Gaya

Groupe de travail 1

Facilitateur : Bachir Amadou
Forestier, Service de l'Environnement, Niamey

COFO Tessaoua

- ✓ Abrahamane Ezin, secrétaire permanent
- ✓ Gonda Moussa, représentant monde rural

COFO Mayahi

- ✓ Djibo Zaneïdou, génie rural

COFO Gouré

- ✓ Hadjia Hadiza Gréma, représentante AFN

COFO Maïné-Soroa

- ✓ Maman Issoufou, élevage
- ✓ Mme Barma Kawa Chétima, représentante AFN

COFO Say

- ✓ Elhadj Halidou Siddo, sous-prefet, président COFO
- ✓ Ibrahim Alkali, secrétaire permanent

COFO Doutchi

- ✓ Andi Léhida, secrétaire permanent, genie rural
- ✓ Hassoumi Sidi, service d'arrondissement du plan

COFO Madaoua

- ✓ Ibrahim Magadj, agriculture
- ✓ Aïssata Ibrahim, service d'arrondissement du plan

COFO Mirriah

- ✓ Alassane Younfa, secrétaire permanent
- ✓ Issoufou Dan Doua, service d'arrondissement du plan
- ✓ Idrissa Daouda, rep. DACPOR
- ✓ Ibrahim Kaza Gao, alphabétisation
- ✓ Tambara Habiba Nalossa, représentante AFN
- ✓ Oumarou Brah, représentant éleveurs
- ✓ Hama Souleymane, environnement
- ✓ Issoufou Moussa, chef de canton de Dogo

COFO Gaya

- ✓

Groupe de travail 2

Facilitateur : Dr. Ali Mahamadou

Agro-économiste, CRESA, Université Abdou Moumouni, Niamey

COFO Tessaoua

- ✓ Mme Souleymane Damana, représentante organisations féminines

COFO Mayahi

- ✓ Oumaria Tidjani, secrétaire permanent
- ✓ Mme Fassouma Hassane, développement social

COFO Gouré

- ✓ Oumarou Yacouba, secrétaire permanent
- ✓ Emanuel Idi, génie rural

COFO Maïné-Soroa

- ✓ Ousseïni Ali, etat civil

COFO Say

- ✓ Amirou Oumar Diallo, chef de canton de Tamou
- ✓ Mme Asma Yacouba, représentante AFN

COFO Doutchi

- ✓ Habou Yahaya, environnement

COFO Madaoua

- ✓ Abdou Elhadji Fakando, secrétaire permanent
- ✓ Boudèle Bolodji, chef de groupement de Tohadjis

COFO Mirriah

- ✓ Alou Maïdagi, adjoint au sous-préfet
- ✓ Abarchi Gaya, agriculture
- ✓ Harou Boundi, élevage
- ✓ Idrissa Daouda, rep. DACPOR
- ✓ Bachirou Djibo, hydraulique
- ✓ Hadiza Riskoua, DS/PIPF
- ✓ Ibrahim Kaza Gao, alphabétisation
- ✓ Elhadj Amadou, représentant jeunesse rural
- ✓ Haladou Galadima, représentant agriculteurs

COFO Gaya

- ✓ Mariama Garba, représentant des femmes

Synthèse des canevas des COFO's

Note: toutes les informations ont été mis en vrac pour donner une indication des soucis et des idées de chacun. Quand on a (2) ça veut dire que 2 COFO's ont dit la même chose etc.

Nombre de COFO's Traitées = 10

Date d'installation: 1994 Mirriah, Maine-Soroa
 1996 Gay:
 1997 Gouré, Tessawa:
 1998 Say, Douchi, Madaoua
 1999 Boboye:
 2000 Mayahi

Contexte de la Zone: Bilan des Activités en 2 tableaux (Titres fonciers, Attestions de vente, Achat, Prêt, Location, Don, Gage

Année	Demandes Reçus	Titres Donnés
1994	213	
1995	358	
1996	30	
1997	8+7	
1998	11+ 33+6+37	5+6
1999	150+45+23	25+43+15
2000	1+2+9+5	47+1+15
Totaux	871	157

Note: Maine-Soroa plus de 1035 demandes reçus

Année	Nombre d'attestations parvenues des autorités coutumières							Nombre PV reçu
	Don	Achat	Locat ⁿ	Gage	Prêt	Vente	Autre	
1994	2+6	1		1		6+25	12	16
1995	8	0	1	1	2	25	1	83
1996	3					8	4	37
1997	5		1			11		38+2
1998	2			3	1	27+1		72
1999	1+1	1		1	1	17+2	1	69+2
2000	0				1	4		
Totaux	28	2	2	6	5	126	18	319

Evolution des conflits fonciers depuis l'installation de votre COFO:

Expliquer en quelques lignes votre tendance (diminution, stagnation, augmentation)

- Conflits tendance diminution à cause de la sensibilisation (6)
- Matérialisation des espaces pastoraux mène à des solutions définitives

Méthodologies/ Stratégies: Les méthodologies et stratégies utilisés dans les zones.

- Sensibilisation des chefs et des populations pour l'établissement de différentes attestations (5)
- Balisage des aires de pâturage et autre (4)
- Visites sur le terrain (4)
- Visites d'échanges d'expérience (2)
- Le Secrétaire permanent travaille en plein temps pour le COFO
- Volet sensibilisation espaces pastoraux
- Tous les chefs sont membres de la commission
- Inventaire des ressources naturelles
- Réunion trimestrielle sur les activités de la COFO
- Elaboration d'une programme trimestrielle
- Ampliation des rapports de mission aux membres qui ont participé
- Demande par les communautés
- Réglementation des modes d'acquisition de nouveaux terrains (champs)
- Validation et l'enregistrement au dossier de tous les aménagements
- Les médias et les crieurs publiques
- Tentative de réconciliation par les autorités coutumières
- Règlement de litige par le tribunal coutumier et administratif
- Règlement du litige par la justice

Contraintes liés au *fonctionnement* du bureau et solutions proposées:

Contraintes

- Manque de local pour le bureau (4)
- Manque de personnel pour le bureau (4)
- Indisponibilité des membres quand ils ont autres choses à faire: surtout les service techniques (3)
- Manque de véhicule disponible à tout moment (3)
- Mobilité des fonctionnaires (affectation) (2)
- Capitalisation de la COFO par le président (2)
- Lenteur dans le déblocage des moyens PGRN (2)
- Manque de fourniture pour le bureau (2)
- Méconnaissance des textes du code rural par certains membres des COFO's (surtout des gens nouvellement venus)
- Bureau est incomplet
- Eloignement de certains membres des COFO's
- Manque de Statut du Secrétaire Permanent de la COFO

Propositions

- Que le Secrétaire Permanent soit déchargé de toute autre activité que celle de la COFO (4)
- Négocier les moyens de fonctionnement auprès le PGRN (2)
- Recyclage de tous les membres du COFO
- Recrutement du personnel auxiliaire
- Permettre une grande mobilité de la COFO en lui dotant des moyens propres pour accomplir sa mission
- Equipement du bureau
- Respect de protocole d'accord entre la COFO et ses bailleurs
- Désignation des membres qui ne le sont pas encore
- Inscription d'une fiche COFO au titre du budget de la collectivité

Contraintes liés aux activités du bureau et solutions proposées:

Contraintes

- Insuffisance des moyens de fonctionnement (3)
- Lourdeur administratif pour le financement des activités (ref. PGRN) (3)
- Insuffisance des investissements (balisage des couloirs et aires de pâturage)
- Incompréhension avec certains chefs de canton sur le mode d'accès à des nouvelles terres
- Non couverture par la radio
- Manque de structure organisée des agriculteurs
- Incompréhension dans la répartition des tâches
- La durée d'abandon de terrain, qui permet de déposséder le premier occupant

Propositions

- Avoir des budgets indépendants pour les COFO's (ref. PGRN) (2)
- Elaboration de dossiers pour la recherche de financement
- Poursuite de sensibilisation des population sur l'importance de différentes attestations
- Poursuite de la sensibilisation de Chefs de cantons et de groupements sur le mode d'accès de nouvelles terres
- Poursuite de publication des textes complémentaires

Les Perspectives pour les COFO's:

- Matérialisation et des couloirs de passage et aires de pâture des animaux (4)
- Voyages d'étude (3)
- Formation des membres des COFOS (3)
- Création des COFOB's (3)
- Enregistrement des droits et des transactions (2)
- Recherche de partenaires pour le financement des activités
- Poursuite de popularisation des textes fondamentaux au niveau des villages
- Amener la population à contribuer au financement de la COFO à travers la perception d'une taxe forfaitaire sur les titres fonciers
- Proposition d'avoir un comité restreinte de 5 membres pour faire le travail de COFO
- La monographie
- Assurer une auto gestion des activités de la COFO après le retrait de l'appui du projet
- Sécuriser les exploitation agricoles, pastorale et sylvicole de l'Arrondissement
- Constitution du dossier rural pour la délimitation des parcelles et la délivrance des

- titres de droit foncier
- Implication des membres des associations de défense de droit de l'homme
- Equiper le COFOs
- La dépendance des COFO's sur les Bailleurs de fonds
- Identification de la forme de la COFO
- Poursuite de l'enregistrement des droits fonciers
- Identification des actions à moyen, court et long terme

Les Attentes de l'Atelier proposé à Zinder:

- Harmonisation des stratégies d'intervention des COFO's (4)
- S'enquérir de l'expérience des autres COFO's (4)
- Dégager un profile pour le Secrétaire Permanent (2)
- Débloquent le goulot d'étranglement des fonctionnements des COFO's et propositions des solutions pour la bonne marche de celles-ci (2)
- Mettre à profit toutes les proposition d'amélioration
- Les voies et moyens pour résoudre les différents problèmes fonciers dégagés
- Ré-dynamiser les activités des COFO's
- Comment réaliser un schéma d'aménagement foncier sans qu'il y ait une commission foncière régionale
- Combien d'années d'abandon d'une parcelle permet de déclarer une parcelle vacante
- Comment régler les litiges des dégâts champêtres dans la zone pastorale
- Comment délivrer des titres fonciers des zones de parcours
- Quel serait les degrés d'authenticité des certificats ou attestation coutumiers
- Dans la gestion des terroirs à usage prioritaire, quel serait le temps limite de pâture pour les transhumants
- Quelles valeurs juridiques pour les registres des COFO's
- Quel type de Balise pour les couloirs internationaux
- Quelles dimensions pour les couloirs et oréades des points d'eau
- Identification de la forme de la COFO
- Détermination d'un canevas de rapport mensuel
- Détermination du type de monographie à conduire par les COFO's
- Clarification des conditions de la mise en place d'un cadastre rural ou un réseau de bornes référentielles

Financement actuel des COFO's et les perspectives pour l'avenir.

- La collectivité (4)
- Africa 70 pour Mirriah (seulement dans sa zone d'intervention)
- Appui de la PCLCP/PDLM pour 5 ans: Mayahi
- PGRN : Say
- PGRN : Gouré
- PGRN : Tessawa
- PGRN : Boboye
- Cooperation Suisse: Gaya
- Projet Basse Vallée de la Tarka
- Etablissement d'un programme pour recherche de financement (2)
- A travers l'enregistrement des actes

Points particuliers qu'on voudrait discuter pendant l'atelier:

- Le rapport entre la COFO, l'administration, les projets, la chefferie traditionnelle et la justice (2)
- Harmonisation des actions et interventions (2)
- Difficultés liées au mode d'accès à des nouvelles terres de cultures
- Les difficultés liées à la composition des commissions foncières
- Pérennisation des activités des COFO's
- Financement des activités des COFO's
- Le Devenir des COFO après projet
- Le rôle des COFOB's
- Le rôle de membres de la COFO
- Le activités de la COFO par rapport aux activités classiques des services techniques
- Le rôle du Secrétaire Permanent et sa gratification
- Les avantages du Secrétaire Permanent

Ordre du jour

Jour 1 :

- 7.30 Mise en Place des Participants
- 8.00 Arrivée du Sultan
- 8.05 Arrivée du Préfet
Discours de bienvenue du Sous Préfet de Mirriah
- 8.15 Discours d'ouverture du Préfet
- 8.40 Suspension (retrait des invités)
- 8.45 Présentation des participants
- 9.45 Adoption du calendrier et aspects organisationnels/méthodologiques de l'atelier.
Mise en place du bureau.
- 10.15 COFO Mirriah : Explication des Travaux à faire et des Thèmes choisis
- 10.45 Pause Café
- 11.00 Résumé Commission Permanente de Niamey: Vision Globale
 - La problématique foncière au Niger
 - L'avancement des textes en projet
- 12.00 Présentation Thème 1: **La Conduite actuelle des activités des COFO's**
- 12.30 Déjeuner
- 13.30 Travail en Groupe sur Thème 1
- 15.00 Pause Café
- 15.15 Poursuite des Travaux en Groupe sur le Thème 1
- 16.30 Fin des Travaux pour la Journée

Jour 2 :

- 8.00 Poursuite des Travaux en Groupe sur le Thème 1
- 10.00 Pause Café
- 10.30 Travaux en Plénière sur le Thème 1
- 12.30 Présentation Thème 2: **La Composition des COFO's**
- 13.00 Déjeuner
- 14.15 Travail en Groupe sur Thème 2
- 15.15 Pause Café
- 15.30 Poursuite des Travaux en Groupe sur le Thème 2
- 16.45 Fin des Travaux pour la Journée

Jour 3 :

- 8.00 Poursuite des Travaux en Groupe sur le Thème 2
- 10.00 Pause Café
- 10.30 Travaux en Plénière sur le Thème 2
- 13.00 Déjeuner
- 14.15 Thème 3 : **Les COFOB's**
 - Introduction des COFOB's par la COFO Mirriah (et Madaoua?)
 - Débats: La composition, Attribution et Fonctionnement des COFOB's
- 15.15 Pause Café
- 15.30 Poursuite des Travaux en Groupe sur le Thème 3
- 16.15 Introduction Thème 4 : **L'attribution et fonctionnement des COFO's**
- 16.45 Fin des Travaux pour la Journée

Jour 4 :

- 8.00 Travaux en Groupe sur le Thème 4
- 10.30 Pause Café
- 10.30 Travaux en Plénière sur le Thème 4
- 12.30 Introduction de Thème 5 : **Le Financement des COFO's**
- 13.00 Déjeuner
- 14.15 Travaux en Groupe sur le Thème 5
- 15.15 Pause Café
- 15.30 Travaux en Plénière sur le Thème 5
- 17.30 Fin des Travaux pour la Journée

Jour 5 :

- 8.00 **Participants travailler *par bureau* sur comment capitaliser les acquis de l'atelier**
Travail (en commission) Résumé des travaux de jours 1-4.
- 10.00 Pause Café
- 10.30 Restitution brève des Travaux des Bureaux (10 minutes max chaque COFO)
- 13.00 Déjeuner

Prière du vendredi

- 14.30 **Rapport de synthèse des travaux d'atelier** (secrétaires des groupes et facilitateurs)
Evaluation de l'atelier par les participants.
- 17.00 Remerciements et Clôture par le Préfet.

Les recommandations

Recommandation N° 1 *(relative à la création des Commissions Foncières)*

- Considérant la nécessité d'asseoir un mode de gestion participatif et durable des ressources naturelles,
- Considérant la nécessité de prévenir les conflits liés à la gestion du patrimoine foncier en milieu rural,
- Considérant le besoin urgent des populations rurales pour asseoir un cadre juridique de sécurisation du foncier en milieu rural,
- Vu l'ordonnance N° 93/015 du 2 mars 93 portant principes d'orientation du Code Rural notamment en son article 118,
- Vu les résultats obtenus par les Commissions Foncières déjà installées actuellement opérationnelles.

L'Atelier recommande :

Aux autorités politiques et administratives :

- L'installation des Commissions Foncières dans tous les arrondissements.

L'Atelier

Recommandation N° 2

- Considérant les rôles que jouent les Commissions Foncières dans l'atténuation des conflits en milieu rural,
- Considérant les problèmes multiples que rencontrent les Commissions Foncières en activité du fait du respect des engagements signés par les différents partenaires.

L'Atelier recommande :

A l'Etat et aux Collectivités :

- La mise à la disposition des structures chargées des questions foncières en milieu rural les moyens nécessaires à leurs fonctionnements conformément à l'article 23 du décret 97008 PRN/MAG/EL du 10/01/97,
- Le renforcement en ressources humaines du Secrétariat Permanent du Code Rural.

Aux Bailleurs de fonds :

- D'apporter tout l'appui nécessaire au bon fonctionnement des Commissions Foncières au moins dans leurs zones d'intervention.

Au Comité National du Code Rural

- L'accélération de l'élaboration des textes complémentaires et d'assurer le suivi régulier des COFOs mises en place.

Aux Commissions Foncières

- De tout mettre en œuvre pour accomplir leurs missions.

L'Atelier

Recommandation spéciale

- Vu l'importance des Commissions Foncières et les résultats obtenus depuis leur installation dans l'atténuation des conflits ruraux,
- Vu les difficultés de fonctionnement que rencontre la Commission Foncière de Maïné-Soroa depuis la suspension de la coopération danoise en 1996.

L'Atelier recommande :

- La reprise de l'appui danois à toutes les COFOs de la zone d'intervention du Projet et plus particulièrement à celle de Maïné-Soroa.

L'Atelier

Motion de remerciement

Les participants à l'Atelier de Concertation et d'Auto-évaluation pour la Ré-dynamisation des Commissions Foncières au Niger tenu à Zinder du 17 au 21 avril 2000, très touchés par l'initiative de l'organisation d'un tel Atelier, le 1^{er} du genre, adressent leurs sincères remerciements à la Coopération Danoise à travers la Cellule de Coordination de Zinder.